

N° 41/10.15

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 63'000.00 POUR LE REMPLACEMENT DE 15 HORODATEURS



Direction de la sécurité, population et systèmes d'information

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 7 octobre 2015.

Première séance de commission : mercredi 21 octobre 2015, à 18h30, à la salle de conférences de la Police administrative PRM, place Saint-Louis 2 (1^{er} étage).

TABLE DES MATIERES

1	PRÉAMBULE	3
2	EMPLACEMENTS DES HORODATEURS À REMPLACER	3
3	ASPECTS TECHNIQUES	3
4	ASPECTS FINANCIERS	3
5	CONCLUSION	4

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La gestion des horodateurs est assurée par le personnel de la Police Région Morges. Le parfait fonctionnement de ces appareils est indispensable pour les usagers, mais également pour la responsabilité de la commune ainsi que du personnel en charge de l'entretien.

2 EMPLACEMENTS DES HORODATEURS À REMPLACER

- Rues : Henry-Dunant, de la Gare, du Château, des Fossés, Saint-Louis, des Tanneurs, des Uttins et des Vignerons ;
- Places : de la Gare et Saint-Louis.

3 ASPECTS TECHNIQUES

Mis en service depuis 1994, les horodateurs "TOM 94", sis aux emplacements précités, sont, en raison de leur fonctionnement (pannes électroniques récurrentes) et de leur aspect général (rouille, illisibilité des écrans et des plaques d'information), aujourd'hui obsolètes et usés.

En effet, depuis le début de cette année, les assistants de sécurité publique sont intervenus à 15 reprises pour des pannes. Etant donné l'âge des appareils, il devient difficile de trouver des pièces de rechange ou d'adapter les nouvelles pièces aux anciens horodateurs. De plus, certaines protections, comme des mécanismes de prélèvement des pièces de monnaie avec sécurité magnétique, n'équipent pas ces anciens modèles.

Il est à relever que des travaux de génie-civil ne seront pas nécessaires, car les pieds des horodateurs sont récupérables. Seuls les boîtiers (partie supérieure) devront être changés.

4 ASPECTS FINANCIERS

15 horodateurs	CHF	57'195.50
Rabais 3%	CHF	- 1'715.85
Total	CHF	55'479.55
TVA 8%	CHF	4'438.35
Total TTC horodateurs	CHF	59'918.00
Frais divers et imprévus	CHF	3'000.00
Total TTC arrondi	CHF	63'000.00

Un montant de CHF 95'000.00 a été inscrit au plan des investissements.

Pour mémoire, la Ville de Morges a récolté CHF 184'850.40 et € 1'153.20 en 2014 sur ces 15 horodateurs à remplacer. Par la suite, cette somme est versée à la Ville de Morges, sur le compte N° 61000.4272.00.

5 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 63'000.00 pour le remplacement des 15 horodateurs cités au point N° 2 ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en cinq ans, à raison de CHF 12'600.00 par année, à porter en compte dès le budget 2016.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 septembre 2015.

le syndic

le secrétaire

Vincent Jaques

Giancarlo Stella